

N° 17

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance du Mercredi 19 Juillet 1916

	Pages
Administrations diverses :	
Guerre. — Contribution. Correspondance	222
Ravitaillement par la Commission « For Relief in Belgium ». Ex. 1915	223
Dépenses :	
Contribution de guerre. Correspondance	222
Ravitaillement par la Commission « For Relief in Belgium ». Ex. 1915.	223
Alimentation :	
Ravitaillement par la Commission « For Relief in Belgium ». Opérations en 1915	223

L'an mil neuf cent seize, le Mercredi 19 Juillet, à dix heures du matin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. Ch. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS-D'HUGO, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LEGRAND-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. DAMBRINE, DELOS, BARROIS et GOBERT.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Maire demande aux Conseillers présents s'ils persistent à croire qu'il doit continuer à résister pour le paiement de la contribution réclamée par l'Autorité allemande.

Après un échange d'observations, le Conseil à l'unanimité décide de s'en tenir aux protestations précédemment faites par le Maire et approuve la lettre suivante qui sera envoyée immédiatement au Général Von Graevenitz :

« Lille, le 19 Juillet 1916.

» Le Maire de Lille,

» A Son Excellence le Général Von Graevenitz,

» Excellence,

« J'ai reçu votre lettre du 16 courant, relative au paiement de la nouvelle contribution de guerre et ai de suite réuni le Conseil Municipal pour lui en communiquer la teneur.

» Après une discussion approfondie, le Conseil a estimé, à l'unanimité, que son devoir lui était dicté par les « Lois de la Guerre continentale » interprétées par le Grand Etat-Major allemand lui-même

» et qu'en conséquence, il ne lui était pas possible d'aller plus loin dans
» la voie des concessions consenties.

» J'ai un vif regret que le Commandement supérieur n'ait pas pris en
» considération les arguments d'ordre moral et juridique que je lui ai
» fait valoir et n'ait pas eu plus de pitié pour une ville qui a déjà si
» profondément souffert.

» Je ne puis donc que maintenir en leur entier les termes de ma
» lettre du 2 Juillet.

» Comme je viens de recevoir l'autorisation pour la nouvelle
» émission des bons communaux, je tiens à votre disposition pour le
» jour que vous m'indiquerez les 3.300.000 fr. promis pour ce mois.

» LE MAIRE DE LILLE. »

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 13 Mars 1916, relative au ravitaillement de la Ville de Lille par la Commission For relief in Belgium, le Comité national de Secours et d'Alimentation, le Comité d'Alimentation du Nord de la France et le Comité de District de Lille ;

Vu la demande de ces organismes de voir clôturer au 31 Décembre 1915 le premier exercice des opérations de ravitaillement ;

Vu les comptes du ravitaillement de la Ville de Lille qui se résument comme suit :

Valeur des marchandises reçues par la Ville de Lille au 31 décembre 1915. Fr. 7.552.897 74

Valeurs en paiement au Comité du District de Lille :

a) Espèces et billets de banque ;

b) Bons de ville ;

Mandats non encaissés Fr. 6.722.703 61

Soit un solde débiteur de. . . . Fr. 830.194 13
en faveur du Comité du District de Lille.

1591

Ravitaillement
par la Commission
For Relief
in Belgium.
Opérations en 1915.

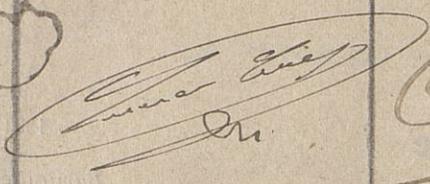
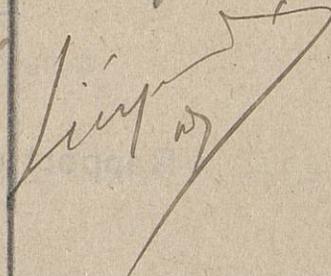
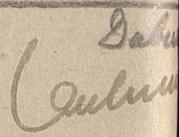
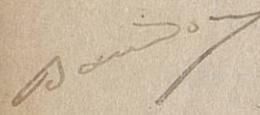
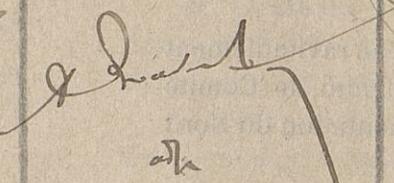
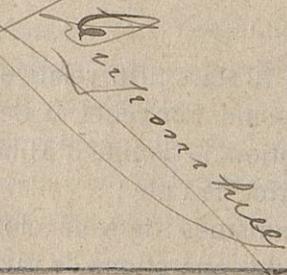
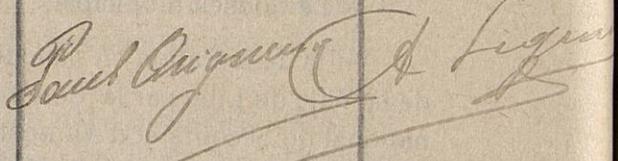
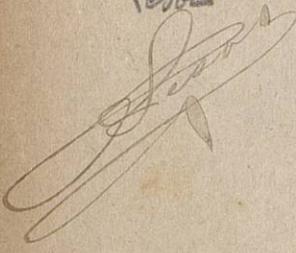
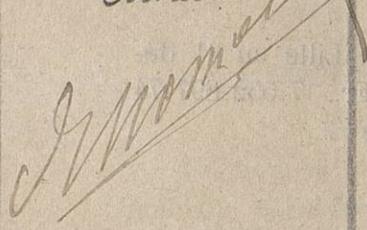
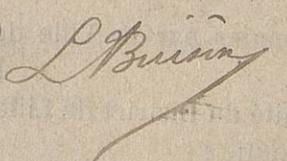
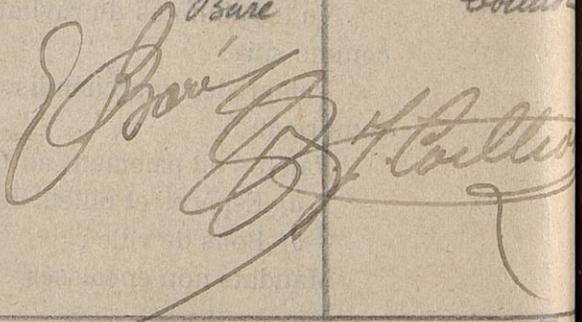
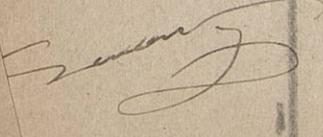
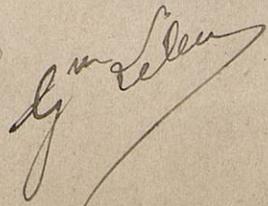
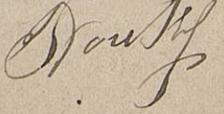
Approuve :

Les opérations du ravitaillement de la Ville de Lille et reconnaît l'exactitude du compte tel qu'il est arrêté ci-contre par un débit de huit cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze francs, treize centimes, à la date du 31 Décembre 1915.

Décide que :

Une copie de la présente délibération sera délivrée à la Commission for Relief in Belgium, une copie au Comité national de Secours et d'Alimentation, un duplicata sera remis au Comité de District de Lille, un triplicata au Comité régional et un quadruplicata au Comité d'Alimentation du Nord de la France.

La séance est levée à onze heures.

<p>M.H. Desoralle</p> 	<p>Grégoire-S. Léger</p> 	<p>Penny</p> 	<p>Ciegers. Soc</p> 	<p>Dab...</p> 
<p>Baudon</p> 	<p>Brachet-S. Hugo</p> 	<p>Dupontelle</p> 	<p>Onguet</p> 	<p>Legend. Y...</p> 
<p>Lesot</p> 	<p>Sockeel</p> 	<p>Buenné</p> 	<p>Bare</p> 	<p>Collet</p> 
<p>Ducastel</p> 	<p>Telleu</p> 	<p>Boutey</p> 	<p>Leroune</p> 	<p>L. Lauret...</p> 